CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

24/04/2025

CSE du 17 juin 2025

Le Regard de la CFDT

Comme à l'accoutumée depuis la création du CSE, la CFDT-CCI vous apporte son regard sur le dernier CSE et les éléments saillants à nos yeux.

Situation de la CCI Moselle :

Cela fait quelques mois maintenant que la CCI Moselle fait l'objet de point au CSE. Nous vous en avons fait état régulièrement.
Dans les travaux menés par le CSE et la DRH, souvent à l'initiative de la CFDT, des audits ont été menés faisant état de dysfonctionnements et problématiques. A la suite de ces constats, des actions ont été engagées et des mesures prises. Il a donc été décidé de réaliser un nouveau baromètre afin de connaitre la perception par les collègues concernés des actions mises en œuvre, pointer les éventuels points d'améliorations à mettre en place et, le cas échéant, les points durs.
Ce baromètre était réalisé par le cabinet Relyance de Strasbourg et les résultats de l'étude réalisée en mai nous ont été présentés en présence de M. Vallet, Directeur Général de la CCI qui nous a apporté son éclairage.
Nous notons qu'à ce jour l'analyse n'est pas encore totalement aboutie car seule une présentation globale a été possible pour l'instant, le cabinet étant en train de travailler à la fois plus précisément par direction et plus qualitativement en analysant les commentaires libres des uns et des autres dans le questionnaire. De quoi donner encore plus de matière à une analyse plus fine.

Quelques points intéressants :

- L'étude portait donc sur 5 directions : Formation, DAE, Etude, Communication et DG (une analyse fine par direction reste donc à venir).
- Elle porte sur le ressenti individuel et c'est le ressenti partagé qui sert d'unité de mesure sur 4 niveaux de positif à négatif.
- Le questionnaire comportait 46 questions pour les collaborateurs et 54 pour les encadrants (quelques questions supplémentaires liées au management)
- 69% de participation en moyenne dont 72% pour les collaborateurs et 54% seulement (7 sur 13) pour les encadrants. On s'interroge sur les raisons de cette différence.
- Les 6 items explorés et les résultats sont les suivants (du meilleur vers le moins bon)
    - Environnement de travail : malgré quelques « irritants » en cours de traitement, (T° des locaux et hygiène des sanitaires), les collègues apprécient leur cadre de travail, les relations humaines, la localisation, le confort et le calme des locaux
    - Les exigences émotionnelles : Le télétravail et sa mise en place sont appréciés, l'autonomie, la flexibilité et les relations interpersonnelles sont appréciés… avec toutefois une sensibilité au contexte collectif susceptible de fragiliser cette perception positive maintenant.

cfdt-cci.com

47 rue de Tocqueville
75017 PARIS
07 87 12 50 40
permanence@cfdt-cci.com

- Les relations professionnelles : Pour l'instant cet item ne bénéficie que d'un traitement global, mais il sera intéressant qu'il soit affiné par direction. En effet, il ressort que globalement le management de proximité et les relations interpersonnelles sont ressenties positivement mais qu'il existe dans les points à améliorer des situations de tensions ciblées ainsi que des pratiques managériales qui restent à harmoniser…
- L'organisation du travail : là encore, l'autonomie, la flexibilité et le télétravail sont appréciés majoritairement, mais une clarification stratégique est clairement attendue, la transparence sur l'organisation et l'harmonisation des pratiques restent des points à améliorer.
- L'insécurité socio-économique : Il s'agit pour les répondants d'un item fortement source de stress et d'inquiétude et le manque perçu de visibilité sur l'avenir de la CCI à laquelle s'joute des perspectives d'évolutions moindre peuvent donner le sentiment d'une impasse professionnelle….

En résumé, le cadre de travail, les relations avec les collègues, et dans certaines directions sont plutôt positifs, bien que ces résultats soient contrastés selon les directions. Il manque maintenant une stratégie à exprimer, affiner et clarifier.
Dans ce contexte et sur cette base à affiner, M. Vallet nous a fait part de son regard à lui. Comme nous, il considère que le besoin de cap est un gros sujet, le questionnaire le confirme. Il nous confirme que la CCI 57 est en marche dans ce sens et qu'il était nécessaire de clarifier le cadre pour que la confiance s'exprime. Tous cela dans un contexte ou des choses ont été cassées et qu'il œuvre pour y remédier.
Pour la CFDT-CCI, il reste à affiner l'analyse de ce baromètre qui nous prédit déjà des résultats contrastés.
M. Vallet nous a également fait part de projets de repositionnement des deux sites principaux de la CCI 57 qui permettront à la fois de rationaliser les charges et d'optimiser l'immobilier. Ces projets ont été présentés aux collaborateurs concernés.
Il en ressort donc que les items les moins favorables concernent bien la direction et l'organisation du travail, le collectif de travail, l'harmonisation des pratiques…

Situation économique de la CCI GE :

Dans le cadre des consultations obligatoire du CSE figure celle sur la situation économique de la CCI GE et des CCI la composant.
A ce titre, Madame Anne Laure Keime DAF, est venu nous présenter la situation sur la base des chiffres 2024.
Globalement, ce que l'on peut dire c'est que les CCI de GE qui ont dans leurs réserves des résultats positifs des années précédentes peuvent aujourd'hui faire face pendant quelques temps aux éventuelles baisses de résultats de cette année qui ont impacté certaines CCIT.
Grâce à l'effort consenti pour réduire les charges et augmenter le CA, les CCI du Grand Est sont majoritairement à l'équilibre avec toutefois des disparités liées aux spécificités et à la composition des ressources des unes et des autres.
Les CCI sont donc aujourd'hui en capacité d'encaisser un certain nombre de choc pendant quelques temps mais de manière différente selon les CCIT. La Direction confirme toutefois qu'il n'est pas envisagé ni raisonnable de « vendre les bijoux de famille » qui sont générateurs de CA, de rentabilité et donc de ressources pour le fonctionnement des CCIT.

Tout cela dans un contexte qui ne s'avère pas favorable. Les difficultés financières affichées par le gouvernement, les conséquences sur le budget des collectivités risquent d'engendrer à la fois des baisses de ressources (baisse de la TFC, diminution des conventions et des ressources qu'elles génèrent…) mais également des ponctions sur les fonds de roulement qu'il nous faudra absorber…
A ce jour, les DG travaillent avec leurs équipes à des prospectives permettant de compenser ces baisses de ressources et maintenir notre niveau d'activité. (aller chercher des ressources complémentaires auprès d'autres opérateurs (Europe sur des financements sectoriels), montée en gamme de notre offre de valeur et le placer sur le marché concurrentiel, développer de nouvelles actions ou formules, mutualisation…).
La question cruciale étant, est-ce que cela sera suffisant et est-ce que les CCI ne seront pas à terme dans l'obligation de jouer sur les charges…..
Dans ce contexte, le CSE a décidé de voter favorablement à la présentation de la situation économique et financière pour l'instant mais envisage lorsque les différents éléments restant encore inconnus à ce jour (TFC, ponctions supplémentaires, diminutions des conventions avec les collectivités…) de se faire accompagner par un cabinet extérieur pour l'analyse de la stratégie mise en place.

Compte rendu des CSE :

Après plusieurs amendements, correctifs, les CR « officiels » des 3 derniers CSE et CSE extraordinaires ont été approuvés.

Accord National sur Les NAO :

La CFDT-CCI a finalement signé et vous trouverez ci-dessous le tract national expliquent le cheminement de la CFDT éclairé également par l'analyse de la situation financière ci-dessus. Toujours est-il qu'à ce jour l'accord est à la signature pour accord à la DGE notre tutelle ce qui devrait permettre à la DRH de faire figurer ces éléments à partir des paies de septembre.
Baromètre social :
Encouragées par le CSE, la DRH a organisé et mis en place un baromètre social à l'attention de tous les collaborateurs et dont l'objectif est de mesurer le ressenti des collaborateurs mais aussi, de mettre en place les actions permettant d'améliorer des situations collectives et/ou plus sectorielles.
Le CSE vous encourage à y répondre en confirmant la plus totale confidentialité dans le traitement des résultats. Date limite, le 24 juin… dépêchez-vous !
Parlez du travail, c'est productif. Vous exprimez est important !

Les questions des élus du CSE :

- **Peut-on ouvrir un Perco ?** : Il s'agit d'une disposition qui ne peut se négocier que dans le cadre d'un accord national.
- **Des mesures du statut peuvent-elles être appliquées aux collaborateurs de droit privé :**
  - Garantie d'augmentation de 6 points au bous de 4 ans d'ancienneté
  - L'attribution de l'équivalent de 5 points d'indice à partie de la cinquième année
  - Le supplément familial.

La structure de la rémunération entre les statutaires et les collègues de droit privé est différente et la notion d'indice est inexistante en droit privé. A ce jour, c'est donc la convention collective et ce qui a été négocié au niveau national dans ce cadre qui s'applique aux collaborateurs de droit privé. De ce fait, c'est donc au niveau national et dans le cadre du suivi de la convention collective que

ces points peuvent être évoqués. La CFDT porte cette demande au niveau de CCI France.

- **Attribution des chèques cadeaux (retour sur 2024)… :**

Suite à un refus opposé à une collaboratrice : le règlement prévoyait que ces chèques bénéficient « aux salariés au moins présents de manière continue et présent au 1er octobre ». La commission ASC ayant refusé le versement de cet avantage au motif que la salariée avait justifié de 4 mois de présence mais en 2 contrats successifs, le CSE a souhaité préciser l'esprit. Il a donc été acté que dans la mesure ou la personne avait effectivement eu deux contrats successifs le bénéfice des chèque cadeaux lui était dû. La commission ASC doit donc vérifier en lien avec la DRH si ces contrats ont donc ou non été successifs et sans interruption.

La **CFDT-CCI** est mobilisée sur le terrain pour informer et accompagner chaque collaborateur qui le souhaite, et soutenir les adhérents dans leurs démarches.

Notre équipe CFDT-CCI est là pour vous et n'hésitez pas à nous solliciter.

Rejoignez la CFDT-CCI !

Vos délégués syndicaux et contact CFDT-CCI en région :

Maria DROMMER VALERA -m.valera@alsace.cci.fr – 06 81 42 68 68

Philippe LACOUR – p.lacour@vosges.cci.fr – 06 47 98 25 42